

Le GSM : où je veux quand je veux ?



Le GSM est un outil épatant aux multiples fonctions : téléphone, baladeur, GPS... Cet accessoire de mode vous accompagne partout. Cependant, il peut vous conduire à provoquer des désagréments à votre entourage.

En balade

Que vous soyez en rue ou dans les transports en commun, vous utilisez votre GSM. Que ce soit pour téléphoner ou écouter le tube du moment, il est important de veiller à ne pas causer de désagréments autour de vous. Pour garder cet usage convivial, il est conseillé d'adapter votre utilisation en fonction de votre environnement. Veillez peut-être à parler à voix basse ou à limiter le son de votre appareil pour ne pas importuner votre entourage...

En réunion, dans les espaces publics

Quoi de plus perturbant lors d'un exposé ou d'une réunion qu'un GSM qui retentit ? Il est souvent conseillé par respect pour vos collègues de positionner votre téléphone en mode "silencieux" et de ne pas répondre aux appels. Cela est vivement conseillé dans l'enceinte des cinémas, théâtres, musées...

Dans les hôpitaux

Les interférences causées par les téléphones mobiles peuvent perturber le fonctionnement des appareils électriques et électroniques. Lorsqu'il s'agit d'appareils médicaux vitaux, tels que les moniteurs cardiaques dans le service des soins intensifs, cette perturbation peut sérieusement menacer la santé des patients. Les hôpitaux demandent donc aux visiteurs de couper leur GSM dans l'enceinte du bâtiment ou du moins dans certains services.

Au volant

Il ne devrait plus être nécessaire de rappeler que l'utilisation du GSM au volant augmente les risques d'accidents. L'attention et la vitesse de réaction du chauffeur diminuent. Le code de la route interdit au conducteur de téléphoner avec le GSM en main pendant qu'il roule. Vous pouvez encore le faire lorsque vous êtes à l'arrêt ou si vous vous gardez, ou encore si vous utilisez un kit mains libres. La police ne prend pas cette infraction à la légère. En outre, cette infraction est du deuxième degré et est passible d'une amende de 100 euros.

Il reste donc fortement recommandé d'utiliser un système mains libres et de limiter les communications au volant.

A l'école

Une sonnerie qui retentit, des rumeurs ou des vidéos qui fusent entre élèves durant les cours sont des désagréments de l'utilisation du GSM à l'école. Actuellement, la plupart des règlements d'ordre intérieur des établissements scolaires prévoient l'interdiction des GSM dans leur enceinte. Pratiquement, cela signifie que la direction attend des jeunes qu'ils éteignent leur téléphone. Selon les ROI, les éducateurs peuvent autoriser l'élève à faire usage de son téléphone dans des situations particulières qui requièrent un appel aux parents (maladie nécessitant un départ anticipé, etc.). Il est important de veiller à maintenir une ambiance propice à l'apprentissage et d'utiliser son téléphone en respectant les règles sociales.

Plus d'info

www.infogsm.be

www.inforjeunes.be

070 233 444

www.inforjeunes.be

